SOCIETE GENERALE
Investment Solutions

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

29 Haussmann Sélection Europe - Part D

FCP soumis au droit français

Société Générale Investment Solutions (France), Groupe SOCIETE GENERALE
FR0007057443

https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr
Appelez le 01 58 98 89 11 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Société Générale Investment Solutions (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Société Générale Investment Solutions (France) est agréée en France sous le n°GP-06000029 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 24/04/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Durée : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans.

Objectifs :

L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser sa performance sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans par un placement à dominante actions investies sur les marchés européens (de la zone « Euro » et/ou non « Euro ») tout en tenant compte des enjeux de développement durable.
Les décisions d'investissement intègrent à la fois des critères financiers et extra-financiers.
La prise en compte des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise (ESG) dans la sélection de titres vise à évaluer la capacité des entreprises à transformer les enjeux du développement durables en vecteurs de performance.

A titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à l'indice MSCI EUROPE (EUR).

La sélection des valeurs conjugue recherche de performance financière et prise en compte des enjeux de développement durable.
Les décisions d'investissement reposent ainsi sur une approche 360° combinant analyse financière fondamentale et analyse extra-financière à travers la prise en compte des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).
La société de gestion a retenu une approche d'investissement durable associant exclusions sectorielles et intégration des critères ESG (Best-in-Class (sélection des entreprises les mieux notées au sein de leur secteur)/Best-Effort (sélection d'entreprises dont les pratiques et performances ESG s'améliorent dans le temps)).
L'intégration des critères ESG a pour objectif de sélectionner les valeurs sur la base de leur comportement extra-financier (émissions carbone, santé, sécurité, rémunération actionnariat...) et en particulier sur leur capacité à transformer les enjeux du développement durable en vecteurs de performance.
Dans cette optique, seules les entreprises dont la note ESG est supérieure ou égale à B sur une échelle de AAA à CCC (CCC étant le plus mauvaise) dans la nomenclature MSCI, sont éligibles à l'univers d'investissement.
Au-delà de l'intégration des notes attribuées par MSCI, le gérant a accès à la recherche extra-financière des brokers et en particulier celle de SG-CIB. Ils élargissent leurs sources d'information en s'appuyant sur des publications spécialisées (rapports publics, rapports de responsabilité sociale et environnementale...), et sur leurs rencontres avec les entreprises.
Dans le cadre de sa politique d'investissement, le FCP adopte une approche en amélioration de note qui se fonde sur les exclusions sectorielles et normatives.
En cas de dégradation d'un titre en portefeuille sous les seuils retenus dans la définition de l'univers d'investissement (i.e. une note ESG strictement inférieure à B et/ou une note de controverse rouge), le gérant privilégie par défaut une cession dans un délai raisonnable.
Le choix du timing de vente est apprécié en fonction des conditions et opportunités de marché afin de limiter l'impact sur la performance financière du FCP.
Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse d'investissement durable concernent notamment la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises ainsi que la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par la société de gestion dans son approche « Best-in-Class » et « Best-Effort ».

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le portefeuille du FCP est composé de 0% à 100% maximum de l'actif net en actions ou autres titres de capital, dont 75% minimum en titres éligibles au PEA (actions ou autres titres en capital et/ou actions ou parts d'OPCVM ou FIA). Il s'agit d'actions ou autres titres de capital internationaux de toutes capitalisations (10% maximum de l'actif net en petites capitalisations).
Les investissements pourront porter sur tous les secteurs confondus, mais dans la limite de 10% maximum de l'actif net pour les titres des pays émergents.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 85% et 100% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes.

La société de gestion s'appuie sur les notations externes et son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Sur ces bases, elle prend ses décisions d'investissement à l'achat et en cours de vie.

L'exposition aux marchés émergents pourra varier entre 0% et 10% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 15% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes.

Le FCP peut investir de 0% à 10% maximum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier. Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans une optique de couverture et/ou d'exposition contre les risques actions, et uniquement de couverture pour le risque de change, sans rechercher de surexposition aux marchés.

Les titres non libellés en euro pourront faire éventuellement l'objet d'une couverture de change.
Le fonds pourra être exposé au risque de change à hauteur de 50% maximum de l'actif net.

Le FCP n'aura pas recours à l'investissement en Obligations Convertibles Contingentes (Coco's).

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 18H30 le jour ouvré précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés auprès du dépositaire pour les parts au porteur à inscrire ou inscrites au sein d'Euroclear France et s'agissant uniquement de parts d'investisseurs, personnes morales agissant pour compte propre, auprès d'IZNES au plus tard à 18h pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif au sein du Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP).

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie quotidiennement sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la Bourse de Paris.

La Part D distribue le revenu net (avec possibilité d'acomptes) et capitalise ou distribue les plus-values nettes réalisées.

Type d'investisseurs visés : Cette part de fonds est ouverte à tous souscripteurs. Ce FCP ne peut être souscrit par des « U.S. Persons » ou assimilés.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Dépositaire : Société Générale

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès Société Générale Investment Solutions (France), 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris. ainsi que sur le site internet : https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr

La valeur d'actif nette du Fonds est disponible sur : https://www.amf-france.org ainsi que sur le site internet : https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de la Société de Gestion à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Le FCP peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :
Risque de contrepartie : Incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.
Risque de crédit : Risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.
Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 170 €	3 480 €
	Rendement annuel moyen	-58.30%	-19.10%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 140 €	9 260 €
	Rendement annuel moyen	-18.60%	-1.50%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 450 €	12 260 €
	Rendement annuel moyen	4.50%	4.20%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 740 €	14 330 €
	Rendement annuel moyen	27.40%	7.50%

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre septembre 2017 et septembre 2022.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre février 2016 et février 2021.
Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre mars 2020 et mars 2025.

Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 €	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans
Coûts totaux	332 €	1 608 €
Incidence des coûts annuels (*)	3.34%	2.65% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6.85% avant déduction des coûts et de 4.20% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an.	
Coûts d'entrée	1.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins.	100 €
Coûts de sortie	0.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.84% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	182 €
Coûts de transaction	0.50% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	50 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE : 5 ANS

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre FCP ne prélevant aucune commission de rachat.
La société de gestion peut mettre en oeuvre un mécanisme de plafonnement des rachats appelé « gates » afin d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un niveau fixe et déterminé par la société de gestion. Ce dispositif à caractère exceptionnel ne sera déclenché qu'en cas de survenance concomitante d'une situation de forte dégradation de la liquidité des marchés, ainsi que de rachats importants au passif du fonds.
Un mécanisme de Swing Pricing peut être mis en oeuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation, vous pouvez nous contacter par courrier ou par e-mail :
Société Générale Investment Solutions (France), 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris ou https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr/fr/contact/

Autres informations pertinentes

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Les documents légaux (prospectus, dernier rapport annuel et document semestriel) sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : Société Générale Investment Solutions (France), 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris ou sur le site :
https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr